

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2008**

**26 juin** : Création d'une régie d'avances pour le règlement en espèces des prix attribués aux gagnants du concours de pétanque organisé, par la ville de Briey, dans le cadre des festivités du 14 juillet 2008.

**26 juin** : Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie d'avances créée pour le règlement en espèces des prix attribués aux gagnants du concours de pétanque organisé, par la ville de Briey, dans le cadre des festivités du 14 juillet 2008.